

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 27 novembre 2024

**VOTE PAR
ANTICIPATION DE
CRÉDITS
D'INVESTISSEMENT
DU BUDGET
PRINCIPAL**

Convocation du : 21 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° CC_2024_0138

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Louiza LOUNIS par Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Yannick CHARVET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Alain LETESSIER par Gabriel DOUBLET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

Excusés :

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Nadège ANCHISI, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), soit des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

Considérant que le budget primitif 2025 du budget Principal ne sera pas adopté au 31 décembre 2024, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2025, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2025 du budget Principal, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement hors AP/CP, des dépenses d'investissement en AP/CP et des dépenses de fonctionnement en AE/CP, en 2025 dans la limite des montants et des répartitions détaillés dans les tableaux annexés à cette délibération.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

**Direction des Finances,
de la prospective et de l'évaluation (DFPE)**

Le 25/10/2024

Anticipation des crédits d'investissement 2025 - Hors AP/CP Budget Principal

Chapitre	Budgété 2024	Reste à réaliser (RAR)	Budgété hors RAR	Anticipation de crédits 25%
10	39 329,00 €	- €	39 329,00 €	9 832,25 €
16 (Compte 165)	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	1 000,00 €
20	1 527 992,45 €	513 509,45 €	1 014 483,00 €	253 620,75 €
204	3 297 322,46 €	1 172 205,46 €	2 125 117,00 €	531 279,25 €
21	5 126 066,60 €	1 891 562,60 €	3 234 504,00 €	808 626,00 €
23	1 476 508,88 €	283 336,88 €	1 193 172,00 €	298 293,00 €
26	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	250,00 €
27	160 710,00 €	- €	160 710,00 €	40 177,50 €
45810105	6 079,15 €	6 079,15 €	- €	- €
45810106	12 160,85 €	12 160,85 €	- €	- €
45810107	34 638,00 €	34 638,00 €	- €	- €
45810108	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	6 250,00 €
Total général	11 710 807,39 €	3 913 492,39 €	7 797 315,00 €	1 949 328,75 €

Direction des Finances,
 de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
 Le 18/10/2024

**Anticipations de crédits 2025
 pour les Autorisations de Programme et Crédits de paiement (APCP)
 Budget Principal**

Budget	Opération	Antenne	Montant Total de l'Autorisation de Programme (AP)	1/3 montant Total de l'AP	Montant voté CP2025	Anticipation de crédits 2025
Principal	902 CONTOURNEMENT VLG PONT NEUF	OVRA1	8 146 000,00 €	2 715 333,33 €	78 585,99 €	78 585,99 €
	908 VOIE VERTE TRANCHE 1 FRONTIERE LOEX	OVRA3	5 376 530,85 €	1 792 176,95 €	1 352 762,74 €	1 352 762,74 €
	912 VIARHONA	OVRA5	14 454 233,00 €	4 818 077,67 €	5 404 526,90 €	4 818 077,67 €
	913 AIDES A LA PIERRE PUBLIC	OSO62	8 915 375,00 €	2 971 791,67 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
	914 GYMNASSE DE VETRAZ-MONTHOUX	OSP59	12 600 000,00 €	4 200 000,00 €	6 930 000,00 €	4 200 000,00 €
	917 CONTRAT PERFORMANCE ENERGETIQUE GYMNASSES	OSP60	7 186 904,00 €	2 395 634,67 €	3 125 350,00 €	2 395 634,67 €
	918 RÉHABILITATION DU CONSERVATOIRE	OAC71	7 600 000,00 €	2 533 333,33 €	500 000,00 €	500 000,00 €
	TOTAL Budget Principal		64 279 042,85 €	21 426 347,62 €	19 391 225,63 €	15 345 061,06 €

Direction des Finances,
 de la prospective et de l'évaluation (DFPE)
 Le 18/10/2024

**Anticipations de crédits 2025
 pour les Autorisations d'Engagement et Crédits de paiement (AECp)
 Budget Principal**

Budget	Opération	Montant Total de l'Autorisation d'Engagement (AE)	1/3 montant Total de l'AP	Montant voté CP2025	Anticipation de crédits 2025
Principal	919 MARCHES ECO 2025-2028	8 880 000,00 €	2 960 000,00 €	2 340 000,00 €	2 340 000,00 €
	TOTAL Budget Principal	8 880 000,00 €	2 960 000,00 €	2 340 000,00 €	2 340 000,00 €